Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada
An Agency of Industry Canada

Bureau du surintendant des faillites Canada
Un organisme d'Industrie Canada

The National Insolvency Forum

National Report

Improving the Effectiveness and Efficiency of Canada's Insolvency System while Ensuring Compliance with the *Bankruptcy and Insolvency Act*

Canada

A Message
from the Superintendent of Bankruptcy

Like most Canadians, the business community looks forward to the beginning of a new century and a new millennium with pride and optimism. The Office of the Superintendent of Bankruptcy (OSB) enters the 21st Century with the continuing challenge of how to best ensure compliance with the *Bankruptcy and Insolvency Act (BIA)*, an activity that is both crucial to protecting the integrity of the system and important to clients and stakeholders alike.

In acknowledging the rapid changes which impact our Canadian economy and recognizing the contribution of an effective insolvency system to Canada's overall competitiveness and stability, the OSB established the National Insolvency Forum (NIF) to assess and evaluate the current state of our insolvency system as well as reach a common understanding of the insolvency process and of each stakeholder's role.

The suggestions and comments made by participants during these conferences have afforded the OSB the necessary perspective to suggest and implement changes, which will ensure that the values of integrity, fairness and efficiency remain the foundation of our insolvency system. Retention of public confidence will remain a priority as the OSB pursues its evolution of becoming a *Special Operating Agency* focused on client needs and innovative approaches for increased quality and effectiveness of its regulatory services.

March 2000

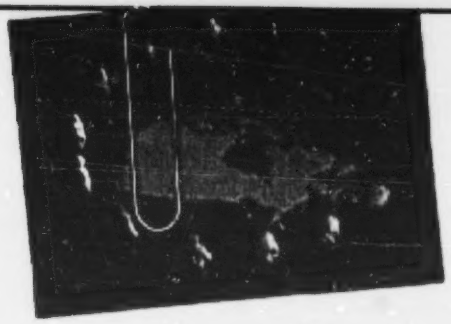

101-02764/

Contents

Executive Summary 4

Introduction 6

Sizing Up Our Situation 6

Part 1: Assessing and Evaluating Canada's Insolvency System 8

Where We Have Come From 9

The National Insolvency Forum Objectives and Goals 9

The Methodology 10

The Need to Assess a Changing Environment 11

Planning the Assessment 12

A Changing Environment 13

The Trend in Canadian Insolvency Demographics 13

External and Internal Environmental Factors 14

What You Told Us... 15

The Discussion and Suggestions 15

Part 2: Our Future Strategic Orientation 20

Where We Are Headed... 21

Our Strategic Orientation 21

Decision-Making Process 22

Our Strategic Agenda and Commitments 22

The Next Steps 26

Relaying the Suggestions 26

Monitoring Our Progress 27

A Final Word 28

Strategic Objectives and Alliances 30

Executive Summary

In late spring 1999, the Office of the Superintendent of Bankruptcy (OSB) launched a new form of stakeholder consultation: The National Insolvency Forum (NIF). The NIF consisted of a series of six two-day conferences held in selected cities — Halifax, Montreal, Toronto, Saskatoon, Calgary and Vancouver — during the months of May and June.

The goal was to bring together Canada's insolvency stakeholders and practitioners in order to ascertain **what works, what doesn't work and what improvements can be made** to our insolvency system. Both consumer and commercial representatives were asked to voice their opinions on the strengths and shortcomings of Canada's insolvency system as well as propose alternatives to the existing process in order to streamline it and make it more efficient and cost-effective.

From the numerous suggestions made four themes were articulated and will be used to shape the future direction and orientation of the OSB in pursuing its goal of "*Improving the Effectiveness and Efficiency of Canada's Insolvency System while Ensuring Compliance with the Bankruptcy and Insolvency Act*". They are as follows:

- Maintain a Strong Policy and Regulatory Framework;
- Streamline the Insolvency Process;
- Enhance Information and Key Services Available to Canadians On-line;
- Strengthen Partnerships with Stakeholders and Clients Alike.

The OSB adopted, in its Action Plan for the coming year, those suggestions which would enable us to reach concrete results for a direct beneficial impact on the insolvency community, while being consistent with Government and OSB Strategic Objectives. Other criteria such as the feasibility of the suggestion and the resources necessary to implement the suggestion were also considered. As for those suggestions which require a legislative amendment to the *BIA* , the OSB will work closely with the Corporate Governance Branch of Industry Canada to ensure that the suggestions made are passed on and will assist them, if need be, in their implementation.

Committed to results, we will report on our progress regarding these undertakings throughout the year via the OSB web site and various publications.

[Strategies and Tactics]	[Objectives]
Maintain a Strong Policy and Regulatory Framework ▶ study benefits of counselling ▶ better inform creditors and debtors about mediation ▶ survey client satisfaction with quality and timeliness ▶ develop Receiver Compliance Program ▶ expand debtor information on Form 79 ▶ strengthen verification of statement of affairs in Directive No. 22 ▶ evaluate expansion of Name Search Registry ▶ develop Guide for Creditors on their rights and obligations ▶ evaluate feasibility of Guide for Unpaid Suppliers	▶ improve communication with OSB stakeholders and clients ▶ promote and strengthen effective compliance ▶ ensure an effective and efficient insolvency process ▶ safeguard the integrity of Canada's insolvency system
Streamline the Insolvency Process ▶ assess requirement for mandatory meetings of creditors in ordinary administration ▶ evaluate alternatives to physical presence at meetings (e.g., videoconferencing) ▶ simplify Form 31 which deals with proofs of claim ▶ evaluate using a *Notice of Dividend to Creditors* and/or *90-day Interim Report to Creditors*	▶ streamline the insolvency process, making it less time-consuming, more cost-efficient and effective ▶ introduce flexibility into the process, thereby encouraging participation, while providing sufficiently detailed and timely information to creditors regarding the debtor's assets
Enhance Information and Key Services Available to Canadians On-line ▶ allow electronic filing of proofs of claim ▶ improve OSB Web site ▶ increase OSB's capability to offer on-line services	▶ develop a strategy that will plan for and facilitate a movement toward greater electronic access to information on insolvency matters and transactional services ▶ maximize the use of information relating to insolvency matters within the insolvency community ▶ improve the information management system regarding compliance ▶ allow a greater participation by creditors in bankruptcy
Strengthen Partnerships With Stakeholders and Clients Alike ▶ work with creditors and credit rating agencies to resolve how to distinguish filing for a proposal from filing for bankruptcy ▶ develop a financial management educational program for consumers	▶ strengthen existing partnerships or foster new ones with stakeholders from the insolvency community in a participatory management framework

Introduction

The *Bankruptcy and Insolvency Act (BIA)* and *Companies' Creditors Arrangement Act* (CCAA), the main federal insolvency statutes for which Industry Canada is responsible, have been through two major revisions within the past seven years.

In February 1997, the Office of the Superintendent of Bankruptcy (OSB) received approval from Treasury Board to become a provisional *Special Operating Agency* and to use the transitional period to adjust to its new status by focusing on increased accountability for results.

Committed to increase the effectiveness and efficiency of its services, the OSB undertook in 1999 a series of round-table discussions, through the establishment of the National Insolvency Forum (NIF), to size up the existing insolvency process and ascertain its strengths and shortcomings as well as explore ways to streamline the existing process. A summary of each round-table discussion was published in the fall of 1999, all of which are available by consulting our Web site at **http://osb-bsf.ic.gc.ca**

This report exemplifies the OSB's management philosophy of working together with the insolvency community to foster a business-like culture with a strong, shared focus on client needs and innovative approaches, all of which are intended to protect the integrity of Canada's insolvency system.

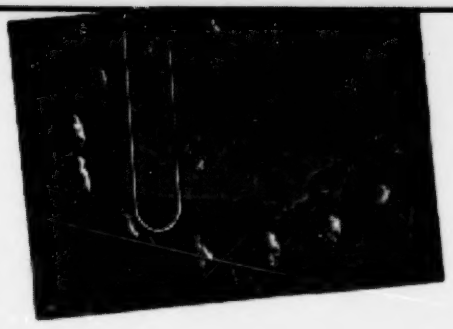

[Part 1]

Assessing and Evaluating Canada's

nsolvency System

The National Insolvency Forum Objectives and Goals

Using traditional questions, such as what works and what doesn't work in the *BIA*, the OSB sought the opinions of practitioners and stakeholders and engaged their participation in round-table discussions.

Our goal was to provide a public platform for stakeholders to share their concerns and better understand the diverse range of issues surrounding the insolvency process. These round-table discussions were intended to reflect the state of Canada's insolvency process and signal to the insolvency community that the OSB is committed to on-going consultation and improvement.

The OSB is committed to improve the effectiveness and efficiency of Canada's insolvency system while ensuring compliance with the *Bankruptcy and Insolvency Act*.

More specifically, participants were invited to identify where our insolvency system is fulfilling its goals and objectives and where it is not and examine the various steps in the insolvency process in order to ascertain where the system can be streamlined, thereby making it more effective and less time-consuming. Participants were also asked to identify solutions and improvements that can be implemented throughout the insolvency community.

Our goals and objectives were as follows:

- Assess the current state of Canada's insolvency system
- Evaluate its efficiency and effectiveness
- Reach a common understanding of the insolvency process and of each stakeholder's role

The Methodology

At an early stage in the process, the OSB realized that, in order for these consultations to be successful in focusing on the operational aspects of the Insolvency System, it was imperative that participants possess a high degree of practical, everyday hands-on experience. Six (6) cities were selected to participate in this initiative: Halifax, Montreal, Toronto, Saskatoon, Calgary and Vancouver. Approximately three hundred (300) participants, comprising both consumer and commercial representatives, were asked to submit discussion papers setting out the issues which they felt warranted consideration. During a series of two-day conferences held in May and June of 1999, participants were also asked to voice their views and concerns regarding the existing insolvency process.

As the OSB pursues its permanent status as a Special Operating Agency focused on increased accountability for results, it is necessary that it assess the existing insolvency system in light of internal and external factors which are likely to influence its evolution. If the OSB is to succeed in its endeavors, an evaluation of the existing insolvency system is fundamental.

The Need to Assess a Changing Environment

The mission statement of the OSB is to *maintain investor and lender confidence in the Canadian marketplace by protecting the integrity of the bankruptcy and insolvency system*. The OSB has therefore a public policy role in ensuring that the overall system (i.e., the trustee community, the courts and the OSB) works in harmony to maintain the bankruptcy and insolvency system in Canada.

Information on performance is required for good management and effective governance. Knowing how efficiently Canada's insolvency process is working is increasingly essential to managing today's public sector. Moreover, this assessment provides timely and useful information as the OSB embarks on its final step of moving from a jointly funded organization, from Government appropriations and the revenues it receives from its fees and levy, to a full cost-recovery Agency.

It is therefore important that the OSB

- **Effectively assess** client needs and expectations;
- **Develop** and **incorporate** cost-effective client-driven strategies in our planning process;
- **Meet** client expectations, **achieve** positive client perception, and **ensure accountability** to our clients;
- **Conduct** surveys to measure the quality of our services and **enhance** organizational responsiveness to clients;
- **Foster** a client-focus culture in our organization;
- **Implement** valuable human resource practices to ensure successful delivery of client-driven services.

Finally, the need to assess the effectiveness and efficiency of our insolvency system at this point in time is further justified as the OSB prepares to report back to Parliament on the 1997 legislative revisions and envisages its permanent status as a *Special Operating Agency*.

Planning the Assessment

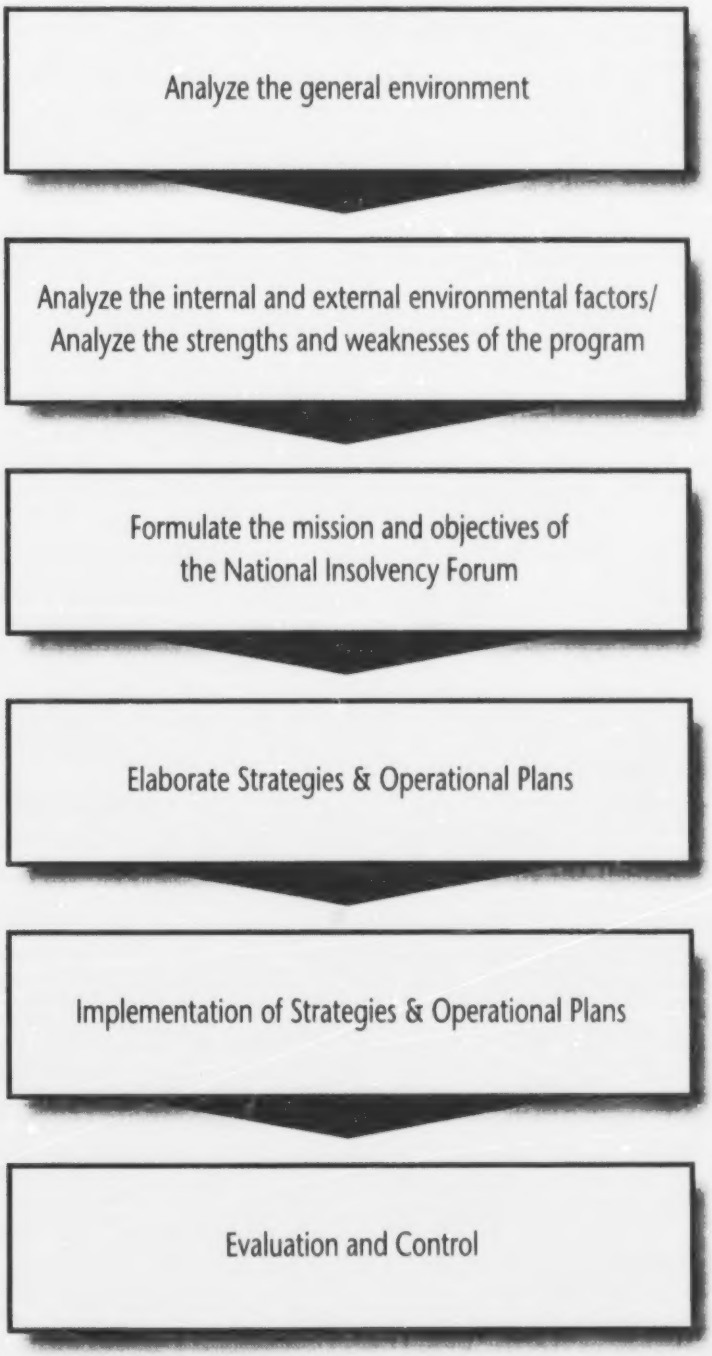

A Changing Environment

The OSB operates in an environment characterized by many forces. The changing economic patterns have resulted in the emergence of new societal forces and trends that directly affect bankruptcies in Canada and consequently the environment within which the OSB must operate. The strategic issues facing the OSB also comprise a host of internal forces with which the OSB must reckon.

Receiverships in Canada for the period January 1, 1995 to December 31, 1999

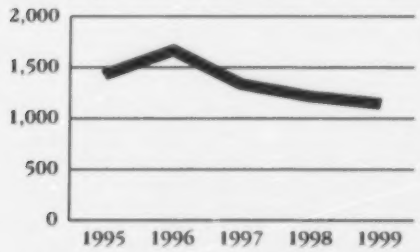

Bankruptcies in Canada for the period January 1, 1995 to December 31, 1999

Proposals in Canada for the period January 1, 1995 to December 31, 1999

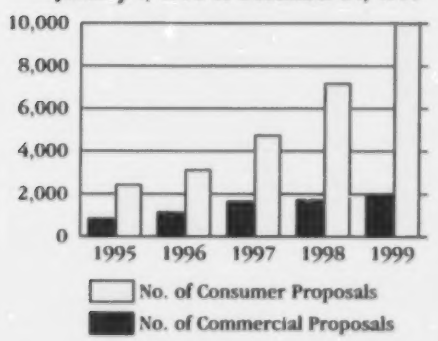

The Trend in Canadian Insolvency Demographics

In 1996, consumer bankruptcies in Canada rose to 79,631 from 65,432 in 1995. In 1997 these numbers reached a record high of 85,297, yet in 1998, the number of reported consumer bankruptcies decreased by 11.5% to 75,465. In 1999, the number of consumer bankruptcies continued to decline reaching 72,997.

Commercial bankruptcies, for their part, after rising from 13,258 in 1995 to 14,229 in 1996, went to 12,200 in 1997. In 1998, the number of commercial bankruptcies decreased to 10,791, a reduction of 11.5%. In 1999, the number of commercial bankruptcies continued to decline reaching 10,026.

After rising from 838 in 1995, commercial proposals rose from 1,136 in 1996 to 1,649 in 1997 and again in 1998 to 1,715. In 1999, the number of commercial proposals rose to 1,950. At the same time, there has been a greater rate of growth of consumer proposals. In 1995, there were 2,419 consumer proposals in Canada. During the 1996 to 1998 period, consumer proposals increased, rising from 3,113 in 1996 to 4,737 in 1997 and to 7,155 in 1998, an increase of 130% over the period. In 1999, the number of consumer proposals rose to 9,985.

While there has been relative stability in the overall number of insolvency filings, there has been a noticeable change in the mix of insolvency filings over the 1995 to 1999 period. Bankruptcies have been decreasing and proposals have been increasing, leading to an increase in the proportion of total insolvency filings that are proposals.

External and Internal Environmental Factors

A range of external and internal environmental factors affects the priorities and strategies for improvement. They include:

External Environmental Factors

- Underlying changes in Canadian society and the economy and the growing pool of certain categories of debtors, namely women, have contributed to the changing trends in Canadian Insolvency Demographics;
- Other contributing factors include the decline in income due to loss of jobs and changes in marital status;
- The attitude of creditors with respect to bankruptcy and insolvency matters and their role and responsibility regarding "***easy credit***";
- The perceived low rate of participation of creditors in insolvency proceedings;
- The manner in which other government departments and Crown Agencies conduct themselves in insolvency files and how their respective administrative policies impact on insolvency matters;
- Legislative activity of a fiscal nature, both federal and provincial, which directly impact on insolvency matters. For example, the evolution of provincial legislation with respect to property and civil law;
- Court decisions and their impact on the interpretation of legislative provisions in the *BIA* (e.g., issues such as post-bankruptcy payments to trustees as remuneration for their professional services).

Internal Environmental Factors

- The necessity to undertake a structural review as a result of the newly founded status of the OSB as a *Special Operating Agency*;
- The impact of the gap between costs and revenues on the OSB's capacity to carry out compliance activity as it is forced to divert resources to handle administrative demands;
- The OSB's financial and human resources to integrate as well as continue to contribute to Industry Canada's vision and objectives while ensuring compliance;
- The five-year review plan following the 1997 revisions to the *BIA*;
- The expectations by internal and external stakeholders of the insolvency community of seeing enhanced services in a manner that ensures compliance and improves service delivery;
- The need and demand by stakeholders and clients for connectivity in order that they may be afforded the use and benefit of emerging technology which meets their expectations (e.g., Service Provider Initiative (SPI) which will electronically link all stakeholders in the insolvency community).

What You Told Us...

The Discussion and Suggestions

When asked about the **effectiveness** and **efficiency** of the existing insolvency system, participants commented that no feedback was provided regarding the value added and/or benefits of certain services afforded to debtors which were implemented during the revisions of 1992 and 1997.

More specifically, on the subject of Counselling Services to debtors, opinions were varied: while many participants agreed that there was some benefit to having counselling sessions, some thought that there should be more flexibility with respect to the timing of the second stage of counselling.

All agreed, however, that more information was required as to the usefulness and benefits of counselling sessions, especially in cases of repeat bankruptcies, and it was suggested that a study be conducted in order to ascertain the benefits and value added of counselling services, as well as their short-term and long-term effects on repeat bankruptcies.

On the issue of Mediation, while some participants agreed that the introduction of this process was a positive addition, many were totally unaware of its existence. Those who were familiar with the mediation process agreed that, although it was not necessarily less time-consuming, it did provide creditors and bankrupts with better accessibility and a way to expand their discussions to resolve disputes or disagreements. Moreover, participants recognized that the mediation process provided a cost-effective way to obtain additional payments without going before the courts and, therefore, suggested that its existence be further promoted and/or publicized.

Discussion and interaction with the primary stakeholders and users of the insolvency system is an integral component of our assessment and is an excellent means to gauge the efficiency of the process and the quality of products and services provided to our clients.

The issue of Service Standards was briefly discussed and suggestions made as to the timeliness of returning telephone calls; participants suggested that trustees be required to respond to all telephone inquiries within a 24-hour period. Participants further commented on the lengthy time frames surrounding RCMP

investigations. As a potential solution to this issue, it was suggested that forensic accountants be hired to conduct the investigation and prepare a report that could then be forwarded to the RCMP for further action.

When asked about ways to **improve** the insolvency process, participants suggested that consideration be given to amending the *BIA* in order to introduce some flexibility to the process of Consumer Proposals and confer upon the trustee the discretion to negotiate alternative arrangements of payment in cases where a debtor fails to comply with the obligations stated in the proposal. As well, it was proposed to increase the existing threshold of $75,000 so that a greater number of consumer-debtors are afforded this option.

On the issue of Commercial Proposals, it was suggested that trustees take reasonable steps to ensure that a proposal is acceptable prior to it being submitted to creditors in order to preclude debtors from resorting to this option merely to frustrate creditors.

Another area which participants felt required some improvement was that of Statement of Affairs and Realization of Assets. As a general observation, stakeholders reiterated the importance for trustees to exercise more diligence in verifying the statement of affairs. Participants further expressed the view that trustees should be required to substantiate and/or document the realization of assets, or alternatively, resort to the professional services of an appraiser for assets such as real estate.

Moreover, participants suggested that the *BIA* be amended to require trustees to file an amended statement of affairs, which in turn would be forwarded to creditors in cases where additional information and/or materially significant information was obtained regarding the debtor's assets.

Compliance was another area which participants noted required some improvement. Comments were made to the effect that there exists a lack of deterrent mechanisms both for trustees who fail to maintain professional obligations (e.g., verifying the debtor's statement of affairs as per subsection 19(3) of the *BIA*) and debtors who do not comply with their duties and obligations under the *BIA* (e.g., declaring all their assets).

On the subject of Information to Creditors, most participants felt that the current time frame for disseminating information to creditors was problematic. More specifically, creditors felt that they did not have the necessary information, in a timely manner, to enable them to determine whether to participate in the bankruptcy. As a potential remedy to this situation, it was suggested that trustees be required to submit to all creditors a *Notice of Dividend to Creditors* or a *90-day Interim Report* detailing the debtor's assets, thereby enabling creditors to decide whether or not to file a proof of claim.

When questioned about ways to **streamline** the existing process, stakeholders agreed that the OSB should maximize the use of emerging technologies and promote their use as a course of action. To this end it was suggested that creditors be permitted to file their Proof of Claim electronically. Most participants wel-

comed this suggestion and added that the existing form should be revised and simplified and consideration be given to requiring creditors to file a proof of claim only in cases were it was likely that a dividend would be distributed to creditors.

Another time-saving suggestion related to Meetings of Creditors in ordinary administration estates. A number of participants favored such meetings being held only in cases where a certain percentage of creditors requested it, or alternatively, that trustees be vested with the discretion to delay the first meeting of creditors if need be. Other participants, however, cautioned that these meetings afford creditors the opportunity to voice their concerns as well as exchange information, which can sometimes lead to identifying questionable transactions and/or hidden assets. Most stakeholders, however, suggested that alternative means of physically attending creditors' meetings should be introduced into the *BIA*, such as teleconferencing and videoconferencing.

Measuring client satisfaction and understanding what stakeholders value and need is an integral part of our business-planning process.

Moreover participants suggested, as a potential solution to the current situation of Discharge Hearings being postponed at the very last minute, that the *BIA* be amended to introduce a *Notice of Intention to Object to the Bankrupt's Discharge*. Participants stated that such an approach would preserve the right of the trustee, the creditors or the Superintendent to oppose a first-time bankrupt's automatic discharge without imposing additional delays to further encumber the judicial system.

Finally, it was proposed that the process for the Taxation of Accounts be streamlined. More specifically, during one forum, participants suggested that the taxation of accounts be dispensed with in three cases, provided that the OSB and inspectors are sufficiently informed, and that no interested party had voiced an objection: (1) for all legal services accounts; (2) for all estates where there are minimal assets and no contentious issues; and (3) in all estates where the trustee's fees do not exceed $5,000.

Participants made a number of suggestions which can only be carried out by **enhancing our partnerships with other stakeholders** of the insolvency community: the issue of credit rating practices, education and student loans.

On the subject of Credit Rating Practices, most participants expressed dissatisfaction as well as concerns with the current practice of credit rating agencies. Although representatives from credit rating agencies

explained that the rating is assigned by the creditor and not the agency, participants urged credit rating representatives to change their "way of doing business" in order that the rating assigned reflect the distinction between those debtors who choose to file a proposal and those who opt for bankruptcy. It was stated that the current practice not only acts as a disincentive for debtors to file a proposal rather than bankruptcy, it sends the same message to creditors that the individual seeking credit represents a high risk to creditors. It was therefore proposed that discussion groups comprising representatives from the insolvency community be established in order to examine and propose solutions to this prevalent issue.

On the issue of Education, most participants agreed that young Canadians would benefit from a program designed to encourage sound habits in the proper use and management of credit. The Federal Government was seen as a stakeholder that could act as a facilitator in establishing such a program on a national basis.

Finally, participants commented on the issue of Student Loans. More specifically, they voiced their discontentment with the recent amendment and felt that the government had not consulted adequately prior to increasing the period for which a debtor cannot be discharged from a student loan from two (2) years to ten (10) years. Participants suggested that government ascertain the possibility of introducing a hardship clause which would provide some leniency to debtors with student loans who were experiencing financial hardship. They suggested that the OSB discuss with the appropriate authorities the possibility of further amending section 178 of the *BIA*.

When asked about the **shortcomings** of the *BIA*, participants were quick to refer to section 81.1, which deals with unpaid suppliers. Many stakeholders considered that this provision was virtually ineffective in that it did not afford unpaid suppliers adequate protection. Other participants commented that recent court decisions which interpreted in a restrictive manner the words "same condition" and "identifiable" merely emphasized this lack of appropriate protection.

Another problem was said to be the notices of intention. Participants felt that the stay of proceedings, which takes effect upon the filing of a notice of intention, does not confer any rights to unpaid suppliers permitting them to reclaim unpaid goods delivered to a debtor. Consequently, debtors oftentimes take advantage of the stay of proceedings to liquidate goods and subsequently pay other creditors, particularly those who possess personal guarantees against the principles of a debtor company.

Accordingly, it was suggested that the provisions in the *BIA* which deal with unpaid suppliers be reviewed and amended in order to rectify this issue.

Regarding Receiverships, participants voiced their discontent with the issue of non-compliance with respect to the requirements imposed by Part XI of the *BIA*. A large number of participants argued that the cost of

complying with said provisions was onerous and cumbersome, particularly for smaller estates. On the other hand, unsecured creditors felt that Part XI was of great benefit to them even though they stood to receive very little, if anything, in most receiverships, by arguing that Part XI assured at least a certain measure of openness and the reassurance to creditors, to a certain extent, that their claims were being given some protection. Despite these different points of view, most agreed that more severe penalties should be imposed on those who do not comply with these provisions.

With respect to Asset Rollovers, most participants believed that this issue was one of perception. They reasoned that as long as the best value is obtained for the assets in question, it becomes immaterial if the purchaser also happens to be a shareholder, director or officer of the bankrupt business. The question that did, however, preoccupy some participants was how to ensure that the trustee or the receiver obtains the best possible price for the assets in question. Most participants did agree that mechanisms need to be devised to identify those asset rollovers that are fraudulent. It was, therefore, suggested that the *BIA* be amended to introduce mandatory reporting requirements for asset rollovers undertaken in either a bankruptcy or a receivership. Alternatively, a simpler approach could be to require court approval for all asset rollovers. Participants felt that such improvements would add a much-needed element of openness to the process.

[Part 2]

Our Future Strategic

Orientation

Our Strategic Orientation

The OSB's orientation, key services, management thrusts and mission statement are guided by Industry Canada's mandate and strategic objectives and are also conditioned by the changing external and internal environmental factors discussed above.

From the numerous suggestions made during the NIF consultations, the OSB adopted those which would enable us to reach immediate results, thus having the most beneficial impact on the insolvency community while being consistent with Government and OSB Strategic Objectives. Other criteria such as the feasibility of the suggestion and the resources necessary to implement the suggestion were also considered.

Identifying, documenting and analyzing the efficiency and effectiveness of outputs generated by the existing insolvency process will assist us to map out our future strategic orientation. In essence, better information leads to better decision-making, improved accountability and better governance.

It is our belief that the undertakings described below will enable us to pursue our objectives of maintaining a strong policy and regulatory framework for insolvency matters as well as streamline the existing process, where appropriate. These undertakings will also facilitate a movement toward greater electronic access to information on insolvency matters and transactional services.

Decision-Making Process

As a *Special Operating Agency*, the OSB is afforded certain flexibilities and authorities to better manage its programs by focusing on increased accountability for results and better transparency. Our mission is to "*Improve the Effectiveness and Efficiency of Canada's Insolvency System while Ensuring Compliance with the* BIA".

Our Strategic Agenda and Commitments

The OSB intends to pursue its undertaking of improving the efficiency of Canada's insolvency system and measuring its effectiveness under the four (4) themes described below.

A number of undertakings listed below will require preliminary work with respect to fact-gathering and in identifying potential alternatives prior to implementing the most feasible course of action.

Maintain a Strong Policy and Regulatory Framework

Objectives

- To improve communication with OSB stakeholders and clients.
- To promote and strengthen effective compliance.
- To ensure an effective and efficient insolvency process.
- To safeguard the integrity of Canada's insolvency system.

Undertakings	Target date
► Conduct a study on counselling services to ascertain whether these services are achieving their intended benefits and determine whether the system for delivering these services is appropriate and effective.	**April 2001**
► Better inform creditors and debtors regarding the Mediation Process to encourage them to resort to this option to resolve disputes.	**April 2000**
► Conduct a survey to ascertain client satisfaction regarding the quality and timeliness of OSB services, thereby ensuring that the OSB remains accountable to its stakeholders and clients.	**November 2000**
► Develop a Receiver Compliance Program to promote effective compliance with Part XI of the *BIA*, which deals with Receiverships, ascertain among other things the possibility of providing a more cost-effective way of complying with the requirements of Part XI for smaller receiverships and examine the possibility of imposing more severe penalties for non-compliance.	**December 2000**
► Revise Form 79 dealing with the statement of affairs to ensure that creditors are provided with more information regarding the debtor's assets and their value, and develop a list of questions to assist trustees in their examination of the bankrupt's affairs.	**May 2000**
► Develop more rigorous standards regarding verification of the accuracy of the statement of affairs by revising Directive No. 22 on the Realization of Estate Assets to ensure that creditors are provided with more credible information about the debtor's assets.	**November 2000**
► Explore the possibility of amending the Name Search Registry in order to include names of former directors and officers of bankrupt corporations, to assist creditors and lenders in deciding whether to lend funds to individuals who have previously been associated with a commercial bankruptcy.	**April 2001**
► Develop a Guide for Creditors regarding their rights and obligations.	**June 2000**
► Explore the possibility of developing a Guide for Unpaid Suppliers informing them of their rights and obligations and the manner in which they may exercise these rights.	**November 2000**

Streamline the Insolvency Process

Objectives

- To streamline the insolvency process, making it less time-consuming, more cost-efficient and effective.
- To introduce flexibility to the process, thereby encouraging participation, while providing sufficiently detailed and timely information to creditors regarding the debtor's assets.

Undertakings

	Target Date
Ascertain whether to revoke the mandatory nature of meetings of creditors for estates under ordinary administration of bankruptcies, thus rendering the existing process more flexible.	**November 2000**
Examine the feasibility of providing alternative means to physical attendance for meetings of creditors, in order to increase creditor participation in bankruptcy meetings.	**July 2000**
Revise Form 31, dealing with proofs of claim, in order to simplify it and make it less time-consuming for creditors to fill out.	**November 2000**
Explore the possibility of introducing a *Notice of Dividend to Creditors* and/or a *90-day Interim Report to Creditors* in order to eliminate unnecessary time spent by creditors in filing a proof of claim where no dividend is likely to be paid.	**November 2002**

Enhance Information and Key Services Available to Canadians On-line

Objectives

- To develop a strategy that will plan for and facilitate a movement toward greater electronic access to information on insolvency matters and transactional services.
- To maximize the use of information relating to insolvency matters within the insolvency community.
- To improve the information management system regarding compliance.
- To allow a greater participation by creditors in bankruptcies.

Undertakings

	Target Date
► All OSB services to be available electronically.	**September 2001**
► Allow creditors to file their proofs of claim electronically and thus benefit from the use of emerging technology.	**February 2002**
► Improve the OSB web site in order to ensure that users are afforded accurate and useful information and services in an efficient, cohesive and user-friendly manner.	**February 2002**

Strengthen Partnerships with Stakeholders and Clients Alike

Objectives

► To strengthen existing partnerships or foster new ones with stakeholders from the insolvency community in a participatory management framework.

Undertakings

	Target Date
► Play a pro-active role with creditors and credit rating agencies to examine and propose solutions to the issue of credit rating practices that do not distinguish between those individuals who file a proposal and those who opt to file for bankruptcy.	**April 2001**
► Contribute to educating consumers on the proper use and management of credit by developing a program on budgeting, credit and financial management.	**May 2001**

The Next Steps

Relaying the Suggestions

A number of suggestions made by participants require legislative amendments to the *BIA*. Accordingly, the OSB will work in close partnership with the Corporate Governance Directorate of Industry Canada to increase their awareness on the following legislative amendments and offer our support for their implementation. Suggestions include:

- Introduce a *Notice of Intention to Object to Bankrupt's Discharge*;
- Introduce a *Notice of Dividend* or a *90-day Interim Report*;
- Incorporate a hardship clause in paragraph 178(1)j) which refers to student loans;
- Incorporate a provision which deals with Meetings of Creditors, similar to that of subsection 117 (1.1.), which states that an inspector may, if all other inspectors consent, participate in a meeting of inspectors by means of such telephone or other communication facilities as permit all persons participating in the meeting to communicate;
- Incorporate a provision regarding asset rollovers;
- Confer upon the trustee the discretion to postpone the first meeting of creditors and/or choose not to hold a meeting at all, in certain circumstances;
- Permit that proofs of claim be filed electronically;
- Introduce more severe penalties for non-compliance;
- Review section 81.1 to afford better protection to unpaid suppliers; and
- Introduce more severe penalties for those who do not comply with Part XI of the *BIA* which deals with receivership.

Monitoring Our Progress

With the production of this report and the implementation of the Strategic Orientation, the OSB considers that the measures outlined in this report are an important first step in meeting our challenge to identify those areas in the *BIA* that require improvement in order to enhance the efficiency and effectiveness of the insolvency process while ensuring compliance with the *BIA*.

The OSB is committed to managing for results and taking responsibility for them. We will therefore regularly update our web site as to our progress regarding the NIF Commitments and share our accomplishments regarding these undertakings throughout the year, through various publications including our *Insolvency Bulletin*.

The most important asset of the OSB is the confidence of its stakeholders and clients to whom it is accountable. If the OSB is to play a pro-active role in society, as it must, fairness and integrity in our insolvency system must be protected.

A Final Word

The publication of this report marks the closure of recent OSB consultations through round-table discussions to ascertain the strengths and weaknesses of Canada's insolvency system.

The information gathered and suggestions made during the NIF consultations will be used to shape the future direction and orientation of the OSB. As a *Special Operating Agency*, we remain committed to increase accountability for results and to provide users with the assurance that the values of integrity, fairness and efficiency remain the foundation of our insolvency - system.

It is through this type of on-going discussion that the OSB can ensure that the overall insolvency system is safeguarded. With the continued support and commitment of stakeholders and practitioners of the insolvency community we can work together

> ***"to provide an effective, cost-efficient and uniform national program that will ensure compliance with the*** **Bankruptcy and Insolvency Act,** ***to maintain a sound policy and regulatory base which permits adjustments to the law in response to changing conditions, and to encourage the participation of private-sector stakeholders in order to achieve efficiency in estate administration."***

Results, commitments and expectations must be part of decision-making and accountability for all government initiatives. Results must be publicly visible and performance information against results must be reported and acted on. With this document, the OSB has made clear its commitment to improved performance information and moving towards a culture of managing for results.

These round-table discussions have afforded the OSB valuable insight as to the elements which necessitate improvement in the existing insolvency process thus permitting that appropriate redress mechanisms in our strategic orientation be implemented if need be.

We would therefore like to thank all participants for their input which has been an invaluable component to the success of these consultations.

Strategic Objectives and Alliances

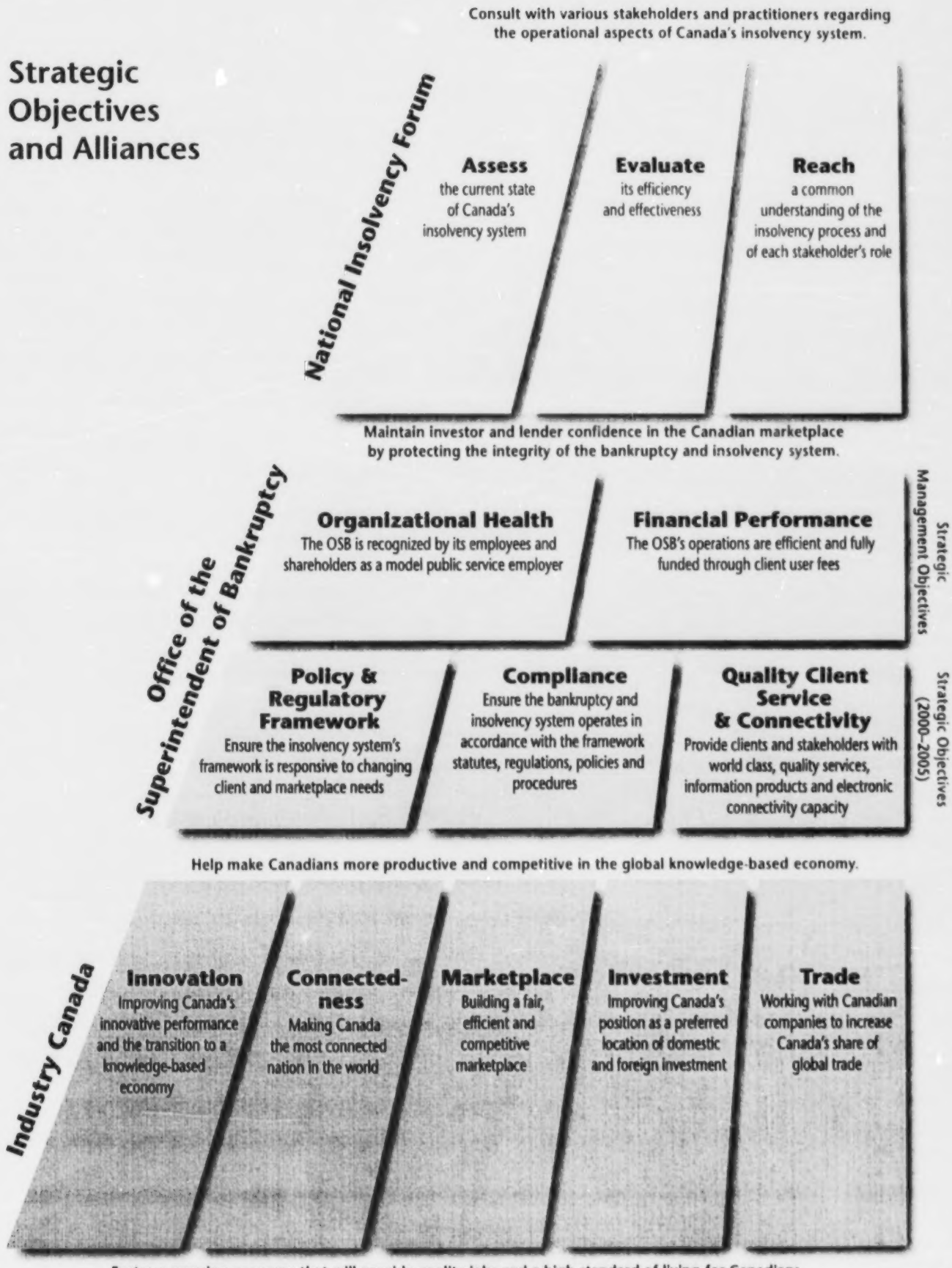

Bureau du surintendant des faillites Canada
Un organisme d'Industrie Canada

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada
An Agency of Industry Canada

Forum national sur l'insolvabilité

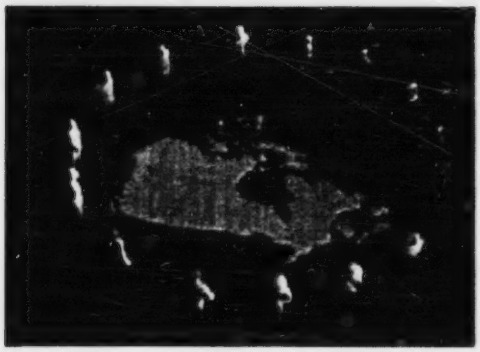

Rapport national

... Améliorer l'efficacité et l'efficience du régime canadien d'insolvabilité tout en assurant la conformité à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Canada

Message du surintendant des faillites

Comme la plupart des Canadiens, les gens d'affaires accueillent le nouveau siècle et le nouveau millénaire avec un sentiment de fierté et d'optimisme. À l'aube du XXI[e] siècle, le Bureau du surintendant des faillites Canada (BSF) doit continuer de trouver les meilleurs moyens possibles de faire respecter la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI)*. Cette tâche exigeante s'avère essentielle pour l'intégrité du système et tout aussi importante pour les clients et les intervenants du milieu.

Conscient des changements rapides qui touchent l'économie canadienne et de l'importance que revêt une administration efficace du système d'insolvabilité pour assurer la compétitivité et la stabilité de cette économie, le BSF a mis sur pied le Forum national sur l'insolvabilité, qui répond à une double finalité : évaluer l'état actuel du régime canadien d'insolvabilité et dégager une conception commune de la procédure d'insolvabilité et du rôle de chacun des intervenants.

Les suggestions et les observations présentées par les participants au cours des conférences organisées dans le cadre du Forum ont permis au BSF de prendre le recul nécessaire pour proposer et mettre en œuvre des modifications propres à assurer le maintien des valeurs d'intégrité, d'impartialité et d'efficacité qui constituent l'assise du régime canadien d'insolvabilité. Au cours de sa transformation en *organisme de service spécial* axé sur les besoins des clients et en quête de moyens novateurs pour améliorer la qualité et l'efficacité de ses services de réglementation, le BSF continuera de placer la confiance du public en tête de ses priorités.

Mars 2000

Table des matières

Sommaire 4

Introduction 6

Le point sur la situation 6

Partie 1 : Évaluation du régime canadien d'insolvabilité 8

Le point de départ 9

Buts et objectifs du Forum national sur l'insolvabilité 9

Méthode 10

La nécessité d'évaluer un contexte en évolution 11

La planification de l'évaluation 12

Un contexte en évolution 13

Évolution des statistiques canadiennes relatives à l'insolvabilité 13

Facteurs externes et internes caractérisant le contexte du BSF 14

Le message des intervenants 15

Discussions et suggestions 15

Partie 2 : Orientation stratégique du BSF 20

La voie de l'avenir 21

Orientation stratégique du BSF 21

Le processus décisionnel 22

Programme et engagements stratégiques du BSF 22

Les prochaines étapes 26

Transmettre les suggestions 26

Rendre compte des progrès 27

Conclusion 28

Les objectifs stratégiques et les alliances 30

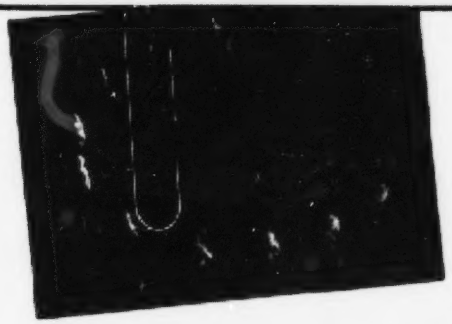

Sommaire

À la fin du printemps 1999, le Bureau du surintendant des faillites (BSF) a inauguré le Forum national sur l'insolvabilité (FNI), qui constitue une nouvelle plateforme de consultation des intervenants du milieu. Le Forum a livré une série de six conférences de deux jours, qui se sont tenues aux mois de mai et juin dans six villes choisies : Halifax, Montréal, Toronto, Saskatoon, Calgary et Vancouver.

Le but était de réunir les intervenants et les professionels de l'administration de l'insolvabilité au Canada pour déterminer **les points forts** et **les lacunes** du régime canadien d'insolvabilité, ainsi que **les améliorations** qui pourraient y être apportées. Tant les représentants des consommateurs que ceux des entreprises ont donné leur opinion sur le régime canadien d'insolvabilité et proposé des changements à la procédure en vigueur afin de la rationaliser et de la rendre plus efficicente et efficace.

Quatre grands axes ont été dégagés des nombreuses suggestions, axe à partir desquels l'orientation future du BSF a été articulée. Le BSF pourra ainsi atteindre son objectif qui consiste à « *améliorer l'efficience et l'efficacité du régime canadien d'insolvabilité tout en assurant la conformité à la* Loi sur la faillite et l'insolvabilité ». Ces quatre axes d'intervention sont les suivants :

- administrer un cadre stratégique et réglementaire bien articulé;
- rationaliser la procédure d'insolvabilité;
- mettre à la disposition des Canadiens davantage de services clés et d'information en ligne;
- renforcer les partenariats avec les intervenants et les clients.

Dans son plan d'action visant le prochain exercice, le BSF a adopté ces suggestions qui devraient lui permettre d'atteindre des résultats concrets et d'exercer véritablement une influence favorable sur le milieu de l'insolvabilité, tout en se conformant à ses objectifs stratégiques et à ceux du gouvernement. D'autres critères sont également intervenus dans le choix des suggestions retenues, notamment leur caractère réalisable et les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. Étant donné que certaines suggestions nécessitent des modifications à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI)*, le BSF travaillera en étroite collaboration avec la Direction générale de la régie d'entreprise afin qu'elles lui soient communiquées et pour l'aider, au besoin, à les mettre en œuvre.

Déterminé à pratiquer une gestion axée sur les résultats, le BSF rendra compte de ses progrès sur ces activités tout au long de l'exercice par l'intermédiaire de son site Web et de diverses publications.

Stratégies et tactiques	Objectifs
Administrer un cadre stratégique et réglementaire bien structuré Étudier les avantages des services de consultation Mieux informer les créanciers et les débiteurs concernant la médiation Effectuer un sondage pour vérifier la satisfaction de la clientèle relativement à la qualité du service et aux délais d'exécution Élaborer un programme de conformité à l'intention des séquestres Étoffer l'information relative aux débiteurs présentée sur la Formule 79 Renforcer l'obligation de vérification du bilan d'ouverture de liquidation dans la Directive n° 22 Évaluer la possibilité d'introduire de nouvelles données dans le registre public servant à la recherche de noms Élaborer un guide pour les créanciers faisant état de leurs droits et obligations Évaluer la possibilité d'élaborer un guide pour les fournisseurs impayés	▶ Améliorer la communication du BSF avec les intervenants du milieu de l'insolvabilité et les clients ▶ Promouvoir et renforcer la conformité ▶ Assurer l'efficacité et l'efficience de la procédure d'insolvabilité ▶ Préserver l'intégrité du régime canadien d'insolvabilité
Rationaliser la procédure d'insolvabilité Évaluer la nécessité de la tenue obligatoire d'une assemblée des créanciers dans le cas des administrations ordinaires Évaluer les solutions de rechange à la présence physique aux assemblées des créanciers (par exemple, vidéoconférence) Simplifier la Formule 31 qui porte sur les preuves de réclamation Évaluer la possibilité d'avoir recours à un *Avis de dividende à l'intention des créanciers* ou à un *Rapport intérimaire de 90 jours à l'intention des créanciers*	▶ Rationaliser la procédure d'insolvabilité afin de la rendre plus rapide, efficiente et efficace ▶ Introduire de la souplesse dans la procédure afin d'encourager les créanciers à participer en leur fournissant en temps opportun suffisamment d'information détaillée sur les biens du débiteur
Mettre à la disposition des Canadiens davantage de services clés et d'information en ligne Autoriser le dépôt électronique des preuves de réclamation Améliorer le site Web du BSF Accroître la capacité du BSF d'offrir des services en ligne	▶ Élaborer une stratégie de planification afin d'aider le BSF à opérer son virage technologique et à donner un meilleur accès à de l'information en ligne sur les questions relatives à l'insolvabilité et à des services transactionnels par voie électronique ▶ Maximiser l'utilisation de l'information relative aux questions d'insolvabilité dans le milieu de l'administration de l'insolvabilité ▶ Améliorer le système de gestion de l'information se rapportant à la conformité ▶ Permettre une plus grande participation des créanciers au processus de faillite
Renforcer les partenariats avec les intervenants et les clients Collaborer avec les créanciers et les agences d'évaluation du crédit afin de déterminer la façon d'établir une distinction entre les personnes qui déposent une proposition et celles qui déclarent faillite Élaborer un programme d'éducation des consommateurs qui constituera une introduction à la gestion financière	▶ Renforcer les partenariats existants ou favoriser l'établissement de nouveaux partenariats avec les intervenants du milieu de l'insolvabilité en adoptant des méthodes de gestion participative

Introduction

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (*LFI*) et la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, principales lois fédérales relatives à l'insolvabilité relevant d'Industrie Canada, ont fait l'objet de deux réformes majeures au cours des sept dernières années.

En février 1997, le Bureau du surintendant des faillites (BSF) a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation de se transformer en un *organisme de service spécial*. Ce statut lui a été octroyé à titre provisoire et le BSF bénéficie d'une période de transition qu'il met à profit pour s'adapter à cette nouvelle réalité et mettre l'accent sur l'obligation de rendre compte de ses résultats, qui revêt désormais une importance accrue.

Déterminé à améliorer l'efficience et l'efficacité de ses services, le BSF a inauguré en 1999 une série de tables rondes sous l'égide du Forum national sur l'insolvabilité (FNI), dans le but de passer au crible l'actuelle procédure d'insolvabilité, de mettre en évidence ses points forts et ses lacunes et d'explorer des façons de la rationaliser. Des comptes rendus de chacune des tables rondes ont été publiés à l'automne 1999. Ces documents sont accessibles en tout temps sur le site Web du BSF à l'adresse **http://osb-bsf.ic.gc.ca** .

Le présent rapport témoigne de la philosophie de gestion du BSF. En étroite collaboration avec le milieu de l'insolvabilité, le Bureau entend privilégier une culture d'entreprise où les efforts seront axés sur les besoins de la clientèle et dont les méthodes seront caractérisées par l'esprit d'innovation, dans le but de protéger l'intégrité du régime canadien d'insolvabilité.

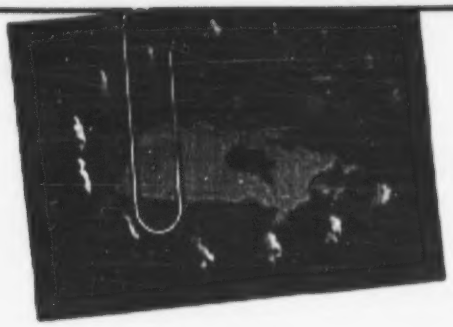

[Partie 1]

Évaluation du régime ca

dien d'insolvabilité

Buts et objectifs du Forum national sur l'insolvabilité

En adoptant la démarche habituelle qui consiste à s'interroger sur les points forts et les lacunes de la *LFI*, le BSF a cherché à obtenir l'opinion des professionnels et des intervenants et à les faire participer à des discussions en table ronde.

Le but était d'offrir aux intervenants une tribune leur permettant de faire part de leurs préoccupations et de mieux saisir l'éventail de problèmes entourant la procédure d'insolvabilité. Ces tables rondes avaient pour objet de dresser le bilan de la procédure d'insolvabilité au Canada et de faire savoir aux professionnels de l'insolvabilité que le BSF est résolu à instaurer un processus continu de consultation et d'amélioration.

Le BSF a pris l'engagement d'améliorer l'efficacité et l'efficience du régime canadien d'insolvabilité tout en garantissant la conformité à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Les participants étaient invités à recenser les éléments positifs du régime, c'est-à-dire ceux qui lui permettent d'atteindre ses buts et objectifs, ainsi que ses lacunes. Ils devaient également examiner les étapes de la procédure d'insolvabilité de manière à déterminer les éléments se prêtant à une rationalisation, de façon à la rendre plus efficace et plus rapide. On leur demandait aussi de suggérer des solutions et des améliorations qui pourraient être mises en œuvre dans l'ensemble du milieu de l'insolvabilité.

Les buts et objectifs étaient les suivants :

- Examiner l'état actuel du régime canadien d'insolvabilité
- Évaluer l'efficacité et l'efficience du régime d'insolvabilité en place
- Parvenir à une définition commune de la procédure d'insolvabilité et du rôle de chacun des intervenants

Méthode

Dès la première étape du processus, il est devenu évident que les participants devaient posséder une vaste expérience pratique axée sur les opérations afin que les consultations mettent l'accent sur les aspects opérationnels du régime d'insolvabilité. Six villes ont été choisies pour participer au Forum : Halifax, Montréal, Toronto, Saskatoon, Calgary et Vancouver. On a demandé à environ 300 participants représentant des consommateurs et des entreprises de présenter des documents de travail énonçant les questions qu'ils jugeaient pertinentes. Au cours de conférences de deux jours tenues en mai et en juin 1999, le BSF a sollicité l'opinion des participants, les invitant à faire part de leurs préoccupations sur l'actuelle procédure d'insolvabilité.

À un moment où le BSF aspire à obtenir le statut permanent d'organisme de service spécial, assorti d'une plus grande obligation de rendre compte de ses résultats, il n'a d'autre choix que d'évaluer le régime actuel d'insolvabilité à la lumière des facteurs externes et internes qui sont susceptibles d'influencer son évolution. Si le BSF veut voir ses efforts couronnés de succès, il lui faut procéder à l'évaluation du régime en place.

La nécessité d'évaluer un contexte en évolution

L'énoncé de mission du BSF indique qu'il lui faut *maintenir la confiance des investisseurs et des prêteurs dans le marché canadien en protégeant l'intégrité du système d'administration des faillites et d'insolvabilité*. Le BSF a par conséquent un rôle à jouer sur le plan de la politique publique en veillant à ce que tous les intervenants du milieu, c'est-à-dire les syndics, les tribunaux et le BSF, travaillent en harmonie au bon fonctionnement du régime canadien de faillite et d'insolvabiltié.

S'il veut assurer une saine gestion et une direction efficace, le BSF doit recueillir des renseignements sur le rendement. Pour les besoins de la gestion actuelle du secteur public, il est de plus en plus essentiel de connaître le niveau d'efficacité du régime canadien d'insolvabilité. En outre, cette évaluation fournit en temps opportun une information utile alors que le BSF amorce la dernière étape de sa transformation. En devenant un *organisme de service spécial*, le BSF cessera d'être un organisme financé à la fois par les affectations du gouvernement et les recettes provenant des droits et des prélèvements qu'il perçoit pour devenir un organisme fonctionnant à partir du recouvrement intégral des coûts.

Il est par conséquent capital que le BSF :

- **évalue efficacement** les besoins et les attentes de ses clients;
- **élabore** et **intègre** à son processus de planification des stratégies efficientes axées sur la clientèle;
- **réponde** aux attentes des clients, leur **offre** une image positive et **s'acquitte** de son obligation de rendre des comptes;
- **effectue** des sondages pour évaluer la qualité de ses services et adapte son organisation aux besoins de ses clients;
- **favorise** l'épanouissement d'une culture axée sur le client au sein de l'organisation;
- **mette en œuvre** des pratiques enviables en ce qui a trait aux ressources humaines pour assurer une prestation satisfaisante des services axés sur la clientèle.

Enfin, la nécessité d'évaluer l'efficacité et l'efficience du régime canadien d'insolvabilité se justifie en outre par le fait que le BSF se prépare à présenter son rapport au Parlement concernant les modifications législatives de 1997 et envisage d'obtenir le statut permanent d'*organisme de service spécial*.

La planification de l'évaluation

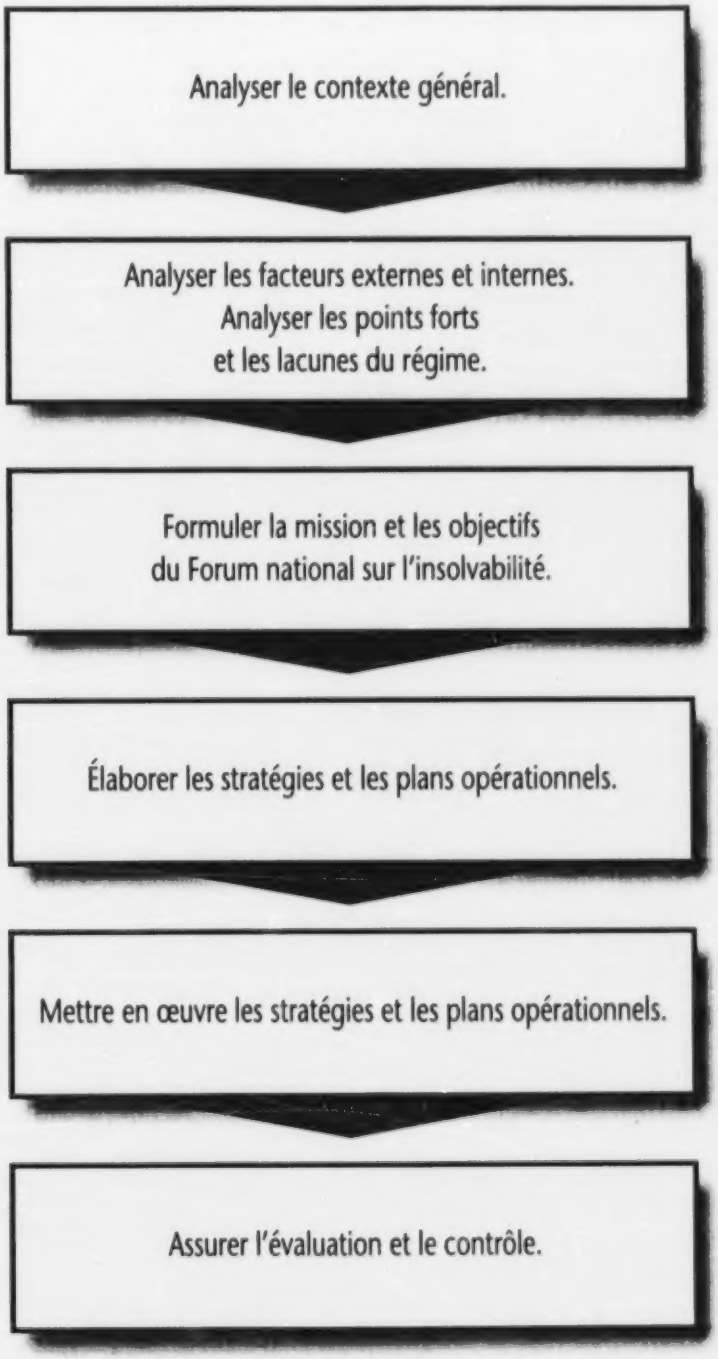

Un contexte en évolution

Le BSF travaille dans un contexte où s'exercent de nombreuses forces. L'évolution des mentalités sur le plan financier a donné naissance à de nouvelles forces et tendances sociales qui ont une incidence directe sur les faillites au Canada et, par voie de conséquence, sur le contexte dans lequel le BSF doit exercer son activité. Le problème stratégique auquel est confronté le BSF se rattache également à une série de forces internes avec lesquelles l'organisme doit transiger.

Mises sous séquestre au Canada entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1999

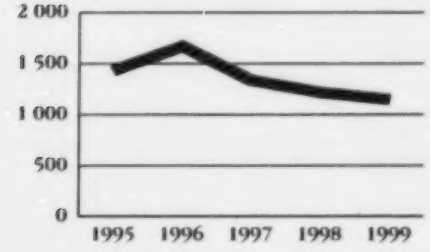

Faillites au Canada entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1999

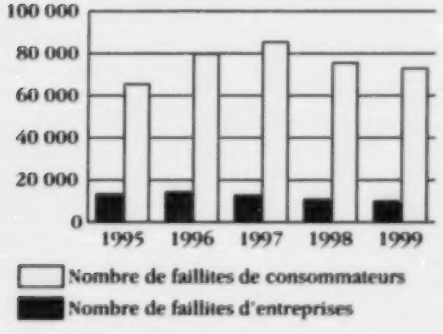

Propositions au Canada entre le 1er janvier 1995 et le 31 décembre 1999

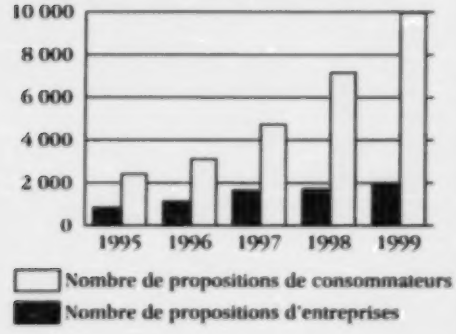

Évolution des statistiques canadiennes relatives à l'insolvabilité

Le nombre des faillite de consommateurs a fait un bond, passant de 65 432 en 1995 à 79 631 en 1996, et il a continué de grimper pour atteindre en 1997 le chiffre record de 85 297. Une baisse s'est amorcée en 1998 et le nombre de faillites de consommateurs a alors reculé de 11,5 p. 100 pour s'établir à 75 465. La baisse s'est poursuivie en 1999, alors que le nombre de faillites de consommateurs s'établissait à 72 997.

Le nombre de faillites d'entreprises, en revanche, est passé de 13 258 en 1995 à 14 229 en 1996 puis à 12 200 en 1997. Le déclin s'est poursuivi et, en 1998, le nombre de faillites d'entreprises avait baissé de 11,5 p. 100 pour atteindre 10 791. En 1999, le nombre de faillites d'entreprises s'établissait à 10 026.

Le nombre de propositions émanant des entreprises est à la hausse, puisqu'il est passé de 838 en 1995 à 1 136 en 1996, puis à 1 649 en 1997 et à 1 715 en 1998. En 1999, le nombre de propositions d'entreprises atteignait 1 950. Quant aux propositions de consommateurs, elles ont enregistré une hausse de 130 p. 100 sur une période de deux ans, leur nombre passant de 3 113 en 1996 à 4 737 en 1997, pour atteindre 7 155 en 1998. En 1999, le nombre de propositions de consommateurs se chiffrait à 9 985.

Dans l'ensemble, le nombre de dossiers d'insolvabilité est relativement stable. On note toutefois un changement marqué dans la composition des dossiers entre 1995 et 1999 : le nombre de faillites a diminué et celui de propositions a augmenté, d'où un changement en faveur des propositions dans le nombre total de dossiers d'insolvabilité.

Facteurs externes et internes caractérisant le contexte du BSF

Divers facteurs externes et internes ont une incidence sur les priorités et les stratégies d'amélioration du BSF. Il s'agit notamment :

Facteurs externes

- Des changements fondamentaux se sont opérés dans la société et dans l'économie canadiennes, et certaines catégories de débiteurs viennent grossir le nombre des faillis. Les femmes jouent un rôle important dans l'évolution des statistiques canadiennes sur l'insolvabilité.
- Parmi les autres facteurs importants, mentionnons la baisse de revenu attribuable à la perte d'emplois et la situation de famille.
- L'attitude des créanciers à l'égard des questions relatives à la faillite et à l'insolvabilité ainsi que leurs rôles et responsabilités concernant la « ***facilité d'accès au crédit*** ».
- Le faible taux de participation apparente des créanciers à la procédure d'insolvabilité.
- La façon dont les autres ministères fédéraux et les organismes d'État se conduisent dans le cadre des faillites et les répercussions de leurs politiques administratives respectives sur les problèmes d'insolvabilité.
- L'activité législative relative à la fiscalité, tant au niveau fédéral que provincial, qui a une incidence directe sur les problèmes d'insolvabilité (par exemple, l'évolution de la législation provinciale touchant la propriété et le droit civil).
- Les décisions et arrêts des tribunaux et leur incidence sur l'administration des dispositions de la *LFI* (par exemple, des enjeux comme les paiements effectués aux syndics par les faillis, au terme de la procédure, pour régler les honoraires professionnels facturés par ces derniers).

Facteurs internes

- La nécessité d'entreprendre un examen structurel en raison du statut d'*organisme de service spécial* nouvellement accordé.
- L'incidence de l'écart entre les coûts et les recettes sur l'aptitude du BSF à s'acquitter de son obligation d'assurer la conformité à la *LFI* puisqu'il est contraint d'affecter des ressources aux exigences administratives.
- Les ressources financières et humaines mises en œuvre par le BSF pour continuer à intégrer la vision d'Industrie Canada et à aider le Ministère à concrétiser sa vision et à atteindre ses objectifs tout en assurant la conformité à la Loi.
- Le plan d'examen quinquennal, qui fait suite aux modifications apportées en 1997 à la *LFI*.
- Les attentes des intervenants du milieu de l'insolvabilité, tant le personnel interne que les professionnels de l'administration des faillites, lesquels aspirent à une amélioration des services de façon à assurer la conformité à la Loi et une meilleure prestation de services.
- La nécessité d'introduire la connectivité de façon à faire bénéficier les clients et les intervenants de la nouvelle technologie et à satisfaire leurs attentes à cet égard (par exemple, Initiative de prestation de services [IPS] qui reliera électroniquement tous les intervenants du milieu de l'insolvabilité).

Le message des intervenants

Discussions et suggestions

Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer le régime d'insolvabilité actuel sur le plan de **l'efficacité** et de **l'efficience**, les participants au Forum ont fait observer qu'on ne leur avait pas communiqué d'information concernant les avantages ou la valeur ajoutée que certains services procurent aux débiteurs par suite des réformes apportées en 1992 et en 1997.

Ainsi, en ce qui concerne les services de consultation offerts aux débiteurs, les opinions sont partagées. Plusieurs participants ont reconnu que les séances de consultation présentent certains avantages. Par ailleurs, d'autres seraient en faveur de plus de souplesse concernant la tenue de la deuxième consultation.

Tous les participants ont admis que le BSF devrait donner plus d'information sur l'utilité et les avantages des séances de consultation, surtout dans le cas de faillites successives. Selon eux, il y aurait lieu de mener une étude pour vérifier les avantages et la valeur ajoutée des services de consultation ainsi que les effets à court et à long terme de ces services sur les faillites successives.

En ce qui concerne la médiation, si certains participants ont convenu que la mise en œuvre de cette procédure constituait une initiative fort valable, plusieurs ont admis ignorer totalement son existence. Ceux qui connaissent bien la procédure de médiation s'accordent pour dire que, sans nécessairement accélérer les choses, elle facilite les contacts entre les créanciers et les faillis et les amène à discuter de façon plus approfondie afin de résoudre leurs différends ou leurs désaccords. En outre, les participants reconnaissent que la médiation offre un moyen économique d'obtenir des paiements supplémentaires sans avoir recours aux tribunaux. Aussi ont-ils suggéré que l'on fasse davantage connaître l'existence de cette procédure.

La discussion avec les principaux intervenants et utilisateurs du régime canadien d'insolvabilité et l'interaction de tous fait partie intégrante de notre évaluation et constitue un excellent moyen d'évaluer l'efficience de la procédure et la qualité des produits et services que nous offrons à nos clients.

Des participants ont brièvement abordé la question des normes de services et ont formulé à ce propos des suggestions sur la nécessité de répondre rapidement aux messages téléphoniques. Certains proposent que les syndics soient tenus de répondre dans un délai de 24 heures à toutes les demandes de renseignements par téléphone. Les participants ont également déploré la lenteur des enquêtes de la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Pour résoudre ce problème, il a été suggéré que l'on engage des juricomptables pour mener l'enquête et rédiger un rapport, qui sera ensuite remis à la GRC pour qu'elle y donne suite.

Invités à suggérer des façons d'**améliorer** la procédure d'insolvabilité, des participants ont proposé que l'on envisage de modifier la *LFI* pour assouplir la procédure relative aux propositions de consommateurs et donner aux syndics la latitude voulue pour négocier d'autres modalités de paiement lorsque le débiteur ne s'acquitte pas des obligations que lui impose la proposition. On a également proposé de rehausser le seuil d'endettement de 75 000 $ de façon qu'un plus grand nombre de débiteurs consommateurs puissent être autorisés à présenter une proposition.

Sur la question des propositions d'entreprises, on a suggéré que le syndic prenne des mesures raisonnables pour s'assurer que la proposition est acceptable avant de la présenter aux créanciers, de façon à faire échec aux débiteurs qui sont tentés de présenter une proposition dans l'unique but de faire obstacle aux démarches des créanciers.

Des améliorations ont été jugées nécessaires en ce qui a trait aux bilans d'ouverture de liquidation et de réalisation des biens. De façon générale, les intervenants ont réitéré l'importance que le syndic vérifie avec plus de soin le bilan d'ouverture de liquidation. Selon certains participants, le syndic devrait être tenu d'étayer ou de documenter la réalisation des biens ou, à défaut, d'avoir recours aux services professionnels d'un évaluateur pour certains biens, tels les immeubles.

Il a également été proposé que l'on modifie la *LFI* pour que le syndic soit tenu de déposer un bilan d'ouverture de liquidation modifié et de le faire parvenir aux créanciers lorsqu'il obtient des renseignements supplémentaires ou des renseignements importants sur les biens du débiteur.

Des améliorations sont également nécessaires en ce qui concerne la conformité à la Loi. Des participants ont fait remarquer qu'aucune sanction n'est prévue à l'endroit des syndics qui ne s'acquittent pas de leurs obligations professionnelles (par exemple, vérifier le bilan d'ouverture de liquidation du failli conformément au paragraphe 19(3) de la *LFI*) ni à l'endroit des débiteurs qui ne respectent pas les devoirs et obligations qui leur incombent en vertu de la *LFI* (par exemple, faire état de tous leurs biens).

En ce qui concerne les informations fournies aux créanciers, la plupart des participants considèrent que les délais pour faire parvenir ces informations sont inadéquats. Plus précisément, les créanciers ont fait valoir

qu'ils ne disposaient pas des renseignements nécessaires, en temps utile, pour déterminer s'ils devaient participer à la procédure de faillite. Comme solution possible à ce problème, on a suggéré que les syndics soient tenus de présenter à tous les créanciers un *Avis de dividende à l'intention des créanciers* ou un *Rapport intérimaire de 90 jours à l'intention des créanciers* dressant le bilan des biens du débiteur, ce qui permettrait aux créanciers de déterminer s'ils doivent déposer ou non une preuve de réclamation.

Notre procédure d'évaluation prévoit des mécanismes permettant de mesurer la satisfaction de la clientèle et de comprendre ce que les intervenants apprécient ainsi que ce dont ils ont besoin.

Invités à suggérer des façons pour **rationaliser** la procédure actuelle, les intervenants ont convenu que le BSF devait exploiter au maximum les nouvelles technologies et promouvoir systématiquement leur utilisation. À cette fin, il a été suggéré que l'on autorise les créanciers à déposer leurs preuves de réclamation par voie électronique. La plupart des participants ont bien accueilli cette suggestion et certains ont ajouté qu'il y aurait lieu de réviser et de simplifier la formule actuelle et de n'exiger des créanciers qu'ils déposent une preuve de réclamation que dans le cas où ils auront probablement droit à un dividende.

Une autre suggestion destinée à faire gagner du temps a trait à l'assemblée des créanciers que l'on convoque dans le cadre de l'administration ordinaire des faillites. Plusieurs participants se sont prononcés en faveur de la tenue de ces réunions uniquement lorsqu'un certain pourcentage de créanciers en font la demande. À défaut, ils recommandent que les syndics soient investis du pouvoir de retarder au besoin la première assemblée des créanciers. D'autres participants ont cependant émis une réserve du fait que ces assemblées donnent aux créanciers la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et d'échanger de l'information, ce qui, dans certains cas, permet de déceler des opérations douteuses ou de repérer des avoirs cachés. Selon la plupart des intervenants, toutefois, il y aurait lieu de modifier la *LFI* pour autoriser les créanciers à assister aux assemblées par un moyen virtuel comme la téléconférence ou la vidéoconférence.

À l'heure actuelle, les auditions de demande de libération sont souvent repoussées à la toute dernière minute. Des participants ont donc suggéré que l'on modifie la *LFI* pour introduire un *Avis d'intention de s'opposer à la libération d'un failli*. Selon eux, une telle mesure sauvegarderait le droit du syndic, des créanciers ou du surintendant des faillites de contester la libération automatique de la personne faisant faillite pour la première fois, tout en évitant d'imposer des délais supplémentaires ou d'encombrer indûment le système judiciaire.

Enfin, les participants ont proposé la rationalisation de la taxation des comptes. Au cours d'une conférence, les participants ont proposé qu'il y ait dérogation à la taxation des comptes dans trois cas, pourvu que le BSF et les inspecteurs soient suffisamment informés et qu'aucune des parties intéressées ne s'y soit opposée : pour tous les comptes relatifs aux services juridiques; pour tous les dossiers où il n'y a pas beaucoup d'actifs et aucune question en litige; pour tous les dossiers où les honoraires du syndic ne dépassent pas 5 000 $.

Les participants ont fait un certain nombre de suggestions que l'on ne pourra retenir qu'en **renforçant le partenariat du BSF avec les autres intervenants** du milieu de l'insolvabilité; ces suggestions concernent les pratiques d'attribution des cotes de crédit, l'éducation et les prêts aux étudiants.

En ce qui concerne les pratiques d'attribution des cotes de crédit, la plupart des participants se sont déclarés insatisfaits et même préoccupés par les pratiques actuelles des agences d'évaluation du crédit. Les représentants de ces agences ayant expliqué que la cote est attribuée par le créancier et non par l'agence, certains participants les ont exhortés à modifier leurs façons de procéder. À leur avis, il faudrait attribuer des cotes différentes aux débiteurs qui déposent une proposition et à ceux qui déclarent faillite. Les participants voient deux écueils dans la pratique actuelle : d'une part, elle dissuade les débiteurs de déposer une proposition au lieu de déclarer faillite et, d'autre part, elle véhicule aux prêteurs qui reçoivent des demandes de crédit que les auteurs d'une proposition et les faillis présentent tous un risque fort élevé. Des participants ont proposé que l'on crée des groupes de discussion sur la question. Ces groupes, constitués de professionnels de l'insolvabilité, examineront la situation actuelle et suggéreront des solutions à ce genre de problèmes.

Sur la question de l'éducation, de l'avis de la plupart des participants, les jeunes Canadiens auraient tout intérêt à suivre un programme qui leur inculquerait de saines habitudes concernant le recours au crédit et la gestion du crédit. Pour plusieurs, en sa qualité d'intervenant, le gouvernement fédéral est bien placé pour promouvoir la mise sur pied d'un tel programme à l'échelle nationale.

Enfin, les participants ont discuté des prêts aux étudiants. Ils sont mécontents de la récente modification et regrettent que le gouvernement n'ait pas consulté adéquatement les intéressés avant de prolonger de 2 à 10 ans la période au cours de laquelle un débiteur ne peut être libéré d'un prêt obtenu en tant qu'étudiant. Les participants ont proposé que le gouvernement envisage la possibilité d'introduire une disposition législative spécifique pour les cas de difficultés financières, qui pourrait ouvrir la porte à une certaine indulgence envers les débiteurs en situation difficile qui doivent rembourser un prêt étudiant. Ils ont suggéré que le BSF discute avec les autorités compétentes de la possibilité de modifier de nouveau l'article 178 de la *LFI*.

Invités à faire état des **lacunes** de la *LFI*, les participants ont dénoncé assez vivement l'article 81.1, qui traite du droit des fournisseurs impayés. De nombreux intervenants considèrent que cette disposition est à toute fin pratique inefficace dans la mesure où elle n'assure pas une protection adéquate aux fournisseurs impayés. D'autres participants ont fait valoir que les récentes décisions des tribunaux qui ont interprété de façon restrictive les termes « le même état » et « identifiés » ont en quelque sorte fait ressortir cette absence de protection adéquate.

On a mentionné un autre problème à propos des avis d'intention. Les participants considèrent que la suspension des procédures, qui prend effet au moment du dépôt d'un avis d'intention, ne confère aucun droit aux fournisseurs impayés leur permettant de réclamer les biens impayés livrés à un débiteur. Par conséquent, en cas de suspension des procédures, les débiteurs en profitent souvent pour liquider leurs biens et payer par la suite d'autres créanciers, en particulier ceux qui possèdent des garanties personnelles à faire valoir sur le capital d'une entreprise débitrice.

En conséquence, on a suggéré que les dispositions de la *LFI* traitant des fournisseurs impayés soient révisées et modifiées de façon à corriger ce problème.

Concernant les mises sous séquestre, les participants se sont déclarés mécontents de la question de la non-conformité en ce qui a trait aux exigences prescrites par la partie XI de la *LFI*. Un grand nombre de participants ont fait valoir qu'il était onéreux et difficile de se conformer à ces dispositions, en particulier dans les dossiers où il n'y a guère de biens. En revanche, les créanciers non garantis considèrent que la partie XI leur est très utile. Même si, dans la plupart des mises sous séquestre, ils n'ont droit qu'à très peu, voire à rien, ils font valoir que la partie XI leur garantit à tout le moins une certaine transparence et protège, jusqu'à un certain point leurs réclamations. En dépit de ces points de vue différents, la plupart des participants se sont prononcés pour des sanctions plus sévères contre ceux qui ne se conforment pas à ces dispositions.

En ce qui concerne les roulements d'actifs, la plupart des participants considèrent que tout dépend du point de vue que l'on adopte. À leur avis, pourvu que l'on obtienne la meilleure valeur possible pour les actifs, le fait que l'acquéreur soit un actionnaire, un administrateur ou un dirigeant de l'entreprise en faillite n'a guère d'importance. Certains participants s'interrogent sur la façon de s'assurer que le syndic ou le séquestre obtient le meilleur prix possible pour les actifs. Dans l'ensemble, on s'entend sur la nécessité de prévoir des mécanismes pour déceler les roulements d'actifs frauduleux. On suggère donc de modifier la *LFI* pour introduire l'obligation de présenter un rapport sur les roulements d'actifs survenant dans le cadre d'une faillite ou d'une mise sous séquestre; à défaut, pour simplifier, tous les roulements d'actifs pourraient être assujettis à l'approbation du tribunal. Cette modification, selon certains, ajouterait à la procédure toute la transparence voulue.

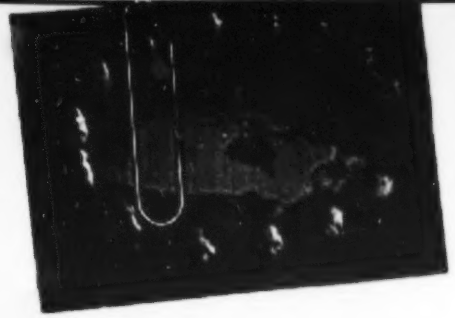

[Partie 2]

Orientation stratég

q u e d u B S F

Orientation stratégique du BSF

Pour déterminer sa mission, ses orientations, ses services clés et ses objectifs de gestion, le BSF s'appuie sur le mandat et les objectifs stratégiques d'Industrie Canada, ainsi que sur les facteurs externes et internes qui caractérisent le contexte en pleine évolution où il exerce son activité et que nous avons analysé précédemment.

Au cours des consultations, le BSF a reçu de nombreuses suggestions. Il a retenu celles qui lui permettront d'atteindre des résultats immédiats et, par conséquent, d'exercer l'influence la plus favorable sur le milieu de l'insolvabilité tout en demeurant en harmonie avec ses propres objectifs stratégiques et ceux du gouvernement. Il a également tenu compte d'autres critères, comme le caractère réalisable des suggestions et les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre.

Mettre en évidence, documenter et analyser l'efficience et l'efficacité des produits de l'actuelle procédure d'insolvabilité aidera le BSF à déterminer son orientation stratégique pour l'avenir. Essentiellement, une information de qualité conduit à de meilleures décisions et améliore la reddition des comptes et la qualité de la gestion.

Nous sommes convaincus que les activités que nous décrivons ci-après nous permettront de poursuivre notre objectif, qui est d'administrer un cadre stratégique et réglementaire bien articulé pour les questions d'insolvabilité de même que de rationaliser au besoin la procédure actuelle. Ces activités aideront également le BSF à opérer son virage technologique et à offrir un meilleur accès à de l'information en ligne sur les questions relatives à l'insolvabilité ainsi qu'à des services transactionnels par voie électronique.

Le processus décisionnel

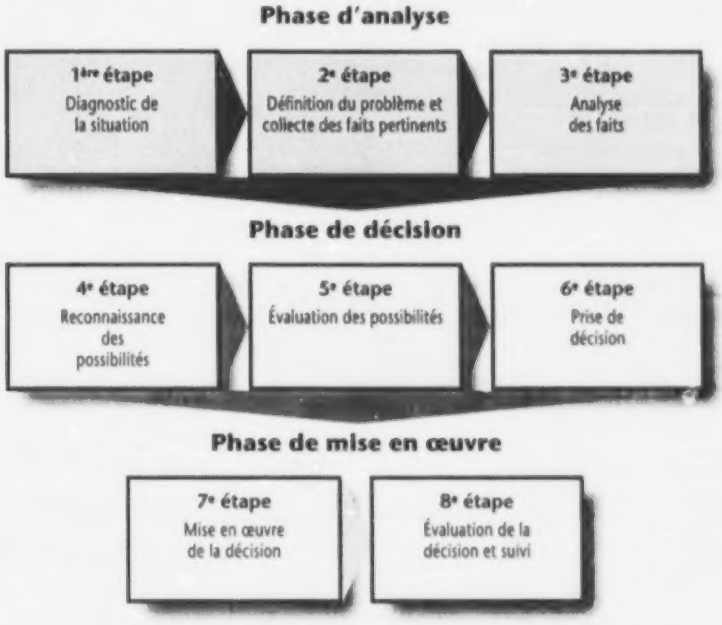

En tant qu'*organisme de service spécial*, le BSF bénéficie d'une certaine souplesse et du pouvoir nécessaire pour mieux gérer ses programmes en accordant plus d'importance à la transparence et à l'obligation qui lui est faite de rendre compte de ses résultats. Notre mission consiste à *améliorer l'efficacité et l'efficience du régime canadien d'insolvabilité tout en assurant la conformité à la* LFI.

Programme et engagements stratégiques du BSF

Le BSF entend poursuivre ses efforts pour accroître l'efficience du régime canadien d'insolvabilité et pour mesurer son efficacité en fonction de quatre grands axes décrits ci-après.

Nombre des activités répertoriées nécessitent un travail préliminaire pour recueillir les faits et recenser et mettre en évidence les autres solutions possibles afin d'adopter le plan d'action le plus réaliste.

Administrer un cadre stratégique et réglementaire bien articulé

Objectifs

- Améliorer la communication avec les intervenants et les clients.
- Promouvoir et renforcer la conformité.
- Assurer l'efficience et l'efficacité de la procédure d'insolvabilité.
- Préserver l'intégrité du régime canadien d'insolvabilité.

Activités	Date d'exécution
► Mener une étude sur les services de consultation afin de déterminer si ces services offrent les avantages voulus et si le système de prestation est pertinent et efficace.	**avril 2001**
► Mieux informer les créanciers et les débiteurs concernant la procédure de médiation afin de les inciter à recourir à ce service pour résoudre leurs différends.	**avril 2000**
► Effectuer un sondage auprès des clients pour déterminer leur degré de satisfaction par rapport à la qualité des services du BSF et aux délais d'exécution afin de faire en sorte que le BSF continue de rendre compte de ses activités aux intervenants du milieu et à ses clients.	**novembre 2000**
► Élaborer un programme de conformité à l'intention des séquestres afin de promouvoir la conformité à la partie XI de la *LFI*, qui porte sur les mises sous séquestre. Explorer, entre autres, la possibilité d'offrir une façon plus économique de se conformer aux exigences de la partie XI dans le cas de la mise sous séquestre d'actifs de faible valeur, et examiner la possibilité d'imposer des sanctions plus sévères dans le cas de non-conformité.	**décembre 2000**
► Réviser la formule 79, qui porte sur le bilan d'ouverture de liquidation, afin que les créanciers disposent d'un plus grand nombre de renseignements concernant les biens du débiteur et leur valeur, et élaborer une liste de questions pour aider les syndics dans leur examen de la situation du failli.	**mai 2000**
► Élaborer des normes plus rigoureuses concernant la vérification de l'exactitude du bilan d'ouverture de liquidation en révisant la Directive n° 22 sur la réalisation des biens de l'actif afin que des renseignements plus crédibles sur les biens du débiteur soient fournis aux créanciers.	**novembre 2000**
► Examiner la possibilité de modifier le registre public utilisé pour la recherche de noms de façon à y inclure le nom des anciens administrateurs et dirigeants de sociétés ayant déclaré faillite. Ainsi, les créanciers et les prêteurs pourront déterminer s'ils doivent prêter des fonds à des personnes ayant été associées auparavant à une faillite d'entreprise.	**avril 2001**

- Élaborer un guide des créanciers faisant état de leurs droits et obligations. **juin 2000**
- Examiner la possibilité d'élaborer un guide des fournisseurs impayés, qui les renseignera sur leurs droits et obligations et sur la façon dont ils peuvent faire valoir leurs droits. **novembre 2000**

Rationaliser la procédure d'insolvabilité

Objectifs

- Rationaliser la procédure d'insolvabilité pour la rendre plus rapide, plus efficiente et plus efficace.
- Assouplir la procédure de façon à encourager les parties à participer en fournissant aux créanciers en temps opportun des renseignements suffisamment détaillés concernant les biens du débiteur.

Activités

Date d'exécution

- Déterminer s'il y a lieu de maintenir le caractère obligatoire des assemblées de créanciers dans le cas des faillites faisant l'objet d'une administration ordinaire et, par conséquent, d'assouplir la procédure actuelle. **novembre 2000**
- Examiner la possibilité de prévoir d'autres moyens que la participation physique aux assemblées de créanciers, de façon à accroître le nombre de participants. **juillet 2000**
- Réviser la formule 31, qui porte sur les preuves de réclamation, de façon à la simplifier et à permettre aux créanciers de la remplir plus rapidement. **novembre 2000**
- Envisager la possibilité d'introduire un *Avis de dividende à l'intention des créanciers* ou un *Rapport intérimaire de 90 jours à l'intention des créanciers* pour faire en sorte que les créanciers ne perdent pas leur temps à remplir la formule alors qu'il y a peu de chance qu'ils obtiennent un dividende. **novembre 2002**

Mettre à la disposition des Canadiens davantage de services clés et d'information en ligne

Objectifs

- Mettre au point une stratégie pour planifier et faciliter le virage technologique du BSF afin qu'il donne un meilleur accès à de l'information en ligne sur les questions relatives à l'insolvabilité et à des services transactionnels par voie électronique.

- Maximiser l'utilisation de l'information sur les questions relatives à l'insolvabilité parmi les professionnels de l'insolvabilité.
- Améliorer le système de gestion de l'information en ce qui a trait à la conformité.
- Permettre une plus grande participation des créanciers à la procédure de faillite.

Activités	Date d'exécution
Offrir tous les services du BSF par voie électronique.	**septembre 2001**
Permettre aux créanciers de déposer leurs preuves de réclamation par voie électronique, leur donnant ainsi accès aux avantages de la nouvelle technologie.	**février 2002**
Améliorer le site Web du BSF afin que les utilisateurs bénéficient de services et de renseignements exacts et utiles de manière efficiente, cohérente et conviviale.	**février 2002**

Renforcer les partenariats avec les intervenants et les clients

Objectifs

- Consolider les partenariats actuels ou faciliter la mise en place de nouveaux partenariats avec les professionnels de l'insolvabilité en ayant recours à des méthodes de gestion participative.

Activités	Date d'exécution
Jouer un rôle dynamique auprès des créanciers et des agences d'évaluation du crédit, en amorçant une réflexion pour trouver des solutions aux pratiques des agences d'attribution des cotes de crédit qui n'établissent pas de distinction entre les personnes qui déposent une proposition et celles qui déclarent faillite.	**avril 2001**
Contribuer à l'éducation des consommateurs en élaborant un programme sur la préparation d'un budget, la gestion du crédit et la gestion financière, afin de les amener à utiliser et à gérer le crédit de façon appropriée.	**mai 2001**

Les prochaines étapes

Transmettre les suggestions

Plusieurs suggestions des participants requièrent des modifications à la *LFI*. Le BSF s'efforcera donc de faire valoir auprès de la Direction générale de la régie d'entreprise d'Industrie Canada le bien-fondé des modifications législatives proposées et lui offrira son appui pour leur mise en œuvre. Les modifications suggérées sont les suivantes :

- Introduire un ***Avis d'intention de s'opposer à la libération du failli***
- Introduire un ***Avis de dividende à l'intention des créanciers*** ou un ***Rapport intérimaire de 90 jours à l'intention des créanciers***
- Introduire une disposition dérogatoire pour difficultés financières à l'alinéa 178 (1) j), portant sur les prêts aux étudiants
- Introduire une disposition portant sur l'assemblée des créanciers, similaire à celle du paragraphe 117 (1.1), énonçant que « si les autres y consentent, un inspecteur peut participer à une assemblée des inspecteurs en utilisant tout moyen de communication, notamment téléphonique, qui leur permet de communiquer entre eux »
- Introduire une disposition concernant les roulements d'actifs
- Donner au syndic toute la latitude voulue pour reporter, s'il le juge opportun, voire annuler, la première assemblée des créanciers
- Autoriser le dépôt électronique des preuves de réclamation
- Prévoir des sanctions plus sévères pour la non-conformité aux dispositions de la *LFI*
- Modifier l'article 81.1 pour accorder une meilleure protection aux fournisseurs impayés
- Prévoir des sanctions plus rigoureuses à l'encontre de ceux qui ne respectent pas les exigences de la partie XI de la *LFI* portant sur les mises sous séquestre.

Rendre compte des progrès

Le BSF considère que les mesures qu'il propose dans le présent rapport et l'orientation stratégique qu'il adopte constituent une première étape importante dans le plan d'action qu'il s'est fixé pour cerner les domaines où la *LFI* nécessite des modifications afin d'améliorer l'efficience et l'efficacité de la procédure d'insolvabilité, tout en assurant la conformité à la Loi.

Le BSF s'est engagé à adopter une gestion orientée vers les résultats et à assumer la responsabilité de ses décisions. Il mettra donc régulièrement à jour son site Web et aura recours à diverses publications, notamment le *Bulletin sur l'insolvabilité*, pour indiquer ses progrès relativement aux engagements pris dans le cadre du Forum national sur l'insolvabilité et rendre compte tout au long de l'année de ses réalisations dans ses divers champs d'activités.

L'actif le plus important du BSF est la confiance que lui accordent les intervenants du milieu de l'insolvabilité et les clients auxquels il doit rendre des comptes. Si le BSF veut jouer un rôle dynamique dans la société, comme il le doit, il lui faut protéger l'équité et l'intégrité du régime canadien d'insolvabilité.

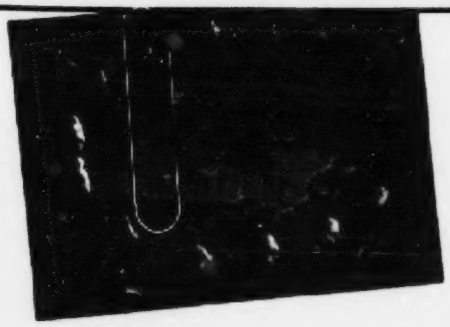

Conclusion

La publication du présent rapport permet de conclure les consultations récentes du BSF en vue de déterminer les points forts et les lacunes du régime canadien d'insolvabilité.

Les renseignements recueillis et les suggestions formulées au cours des consultations du Forum national sur l'insolvabilité serviront à façonner l'orientation future et les axes d'intervention du BSF. En tant qu'*organisme de service spécial*, le BSF demeure déterminé à rendre davantage compte de ses résultats et à offrir aux utilisateurs l'assurance que les valeurs d'intégrité, d'impartialité et d'efficacité demeurent l'assise du régime canadien d'insolvabilité.

C'est grâce à ce genre de discussions en continu que le BSF peut assurer la sauvegarde de l'ensemble du régime canadien d'insolvabilité. Avec l'appui soutenu et l'engagement des intervenants et des professionnels du milieu de l'insolvabilité, le BSF peut travailler en vue de :

> «... ***mettre en œuvre un programme national efficace, rentable et uniforme qui assurera le respect de la*** Loi sur la faillite et l'insolvabilité, ***de manière à maintenir un solide cadre d'action et de réglementation, qui permettra d'adapter la Loi aux conditions changeantes, et à encourager la participation des intervenants du secteur privé pour assurer l'efficience de l'administration des actifs.*** »

Dans toutes les initiatives du gouvernement, les résultats, les engagements et les attentes doivent faire partie du processus décisionnel et de la reddition de comptes. Les résultats doivent être rendus publics de même que l'information sur le rendement et les mesures prises par la suite. En produisant le présent rapport, le BSF respecte son engagement à améliorer l'information sur le rendement et à adopter une culture reposant sur une gestion axée sur les résultats.

Les discussions en table ronde ont fourni au BSF des idées fort précieuses sur les éléments de la procédure actuelle d'insolvabilité qui nécessitent une amélioration et lui permettront d'adopter au besoin des mécanismes d'ajustement de son orientation stratégique.

Nous tenons donc à remercier tous les participants pour leurs suggestions fort importantes qui ont contribué considérablement au succès de ces consultations.
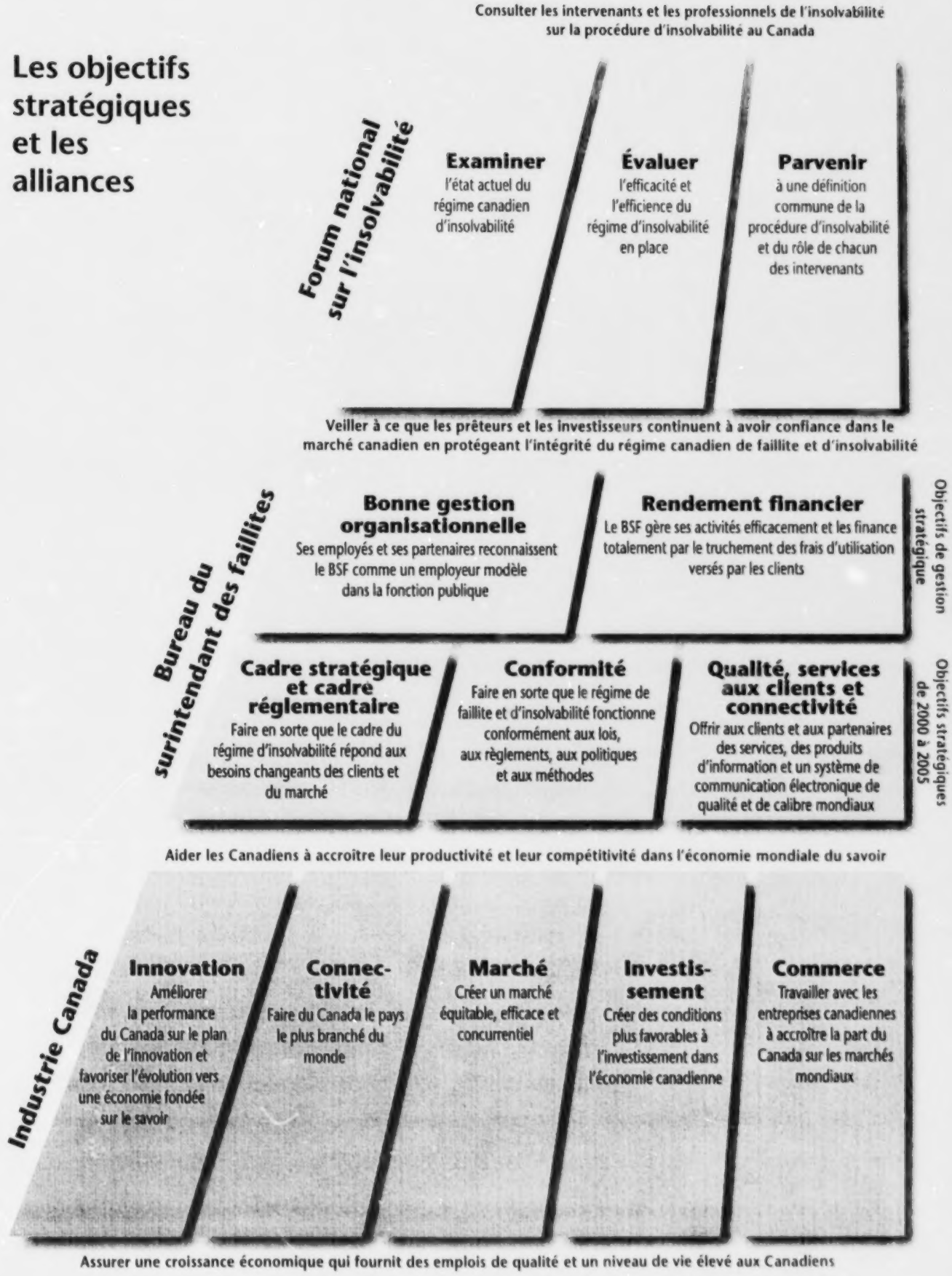
Les objectifs stratégiques et les alliances